

**DEPARTEMENT DES VOSGES**  
**ARRONDISSEMENT D'EPINAL**  
**COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2010**

L'an deux mille dix, le dix-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : PIERRE Bernard- BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès- FLIELLER Catherine- FLORIOT Sylvain - FREBY Pierre-Jean-  
GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- SOUHAIT Pierre

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame MAIGROT Joëlle a donné pouvoir à Madame Mireille GANIEZ

Monsieur Thierry DURAND a donné pouvoir à Monsieur Bernard PIERRE

Madame Marie-Francine FAUCHON, excusée

Secrétaire : Madame Anne-Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2010

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 28 janvier 2010, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Urbanisation de l'Eco quartier « Devant le Bois », viabilisation Tranche 1, Episome et Maison de retraite : demande de subventions
- 2) Tarifs 2010
- 3) Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne : modification des statuts
- 4) Forêt : reboisement de la Fontaine du Buis : demande de subvention
- 5) Délégations au Maire

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses

Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer au présent ordre du jour le sujet suivant:

**N° 4 : Forêt : reboisement de la Fontaine du Buis : demande de subvention**

Le montant estimatif concernant ces travaux de reboisement n'a pas encore été communiqué à la commune, une réunion préalable sur le terrain étant nécessaire.

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire sur ce point retiré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification apportée à l'ordre du jour.

**14-2010- Urbanisation de l'Eco quartier « Devant le Bois », viabilisation Tranche 1, Episome et Maison de retraite : demande de subventions**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimatif prévisionnel établi par le cabinet MARTIN & BURCEZ, concernant la viabilisation de la première tranche de l'Eco quartier ainsi que les travaux de viabilisation nécessaires à l'implantation de l'Etablissement EPISOME et de la Maison de retraite (vente de 29 247 m2 de terrain approuvé par délibération n° 10-2010 du 28.01.2010).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** ce dossier et demande les aides financières à :

\* Monsieur le Président du Conseil Général au titre des aides : choix départemental - Travaux en bordure de Route Départementale

➤ **APPROUVE** le Plan de financement suivant

**DEPENSES**

Travaux en bordure de RD2- Voirie, réseaux humides,  
Réseaux secs et éclairage public

Part travaux	36 000,00 €
Participation communale au SMDEV	700,00 €
Maîtrise d'œuvre, frais divers	3 200,00 €

Travaux significatifs d'aménagement paysagers et d'installation de  
Mobilier urbain

51 500,00 €

Travaux de viabilisation de l'Eco quartier, Episome, maison de retraite :  
Travaux de voirie, réseaux secs, éclairage public

Part travaux	194 100,00 €
Participation communale au SMDEV	45 000,00 €
Maîtrise d'œuvre, frais divers	14 850,00 €

Travaux de viabilisation de l'Eco quartier, Episome, maison de retraite :  
Réseaux humides

Part travaux	387 915,00 €
Maîtrise d'œuvre, frais divers	21 950,00 €

Frais de levé topographique, étude de sols, dédommagement baux ruraux

14 700,00 €

Enveloppe financière prévisionnelle H.T  
T.V.A 19.60%

769 915,00 €  
150 903,00 €

**Montant total euros T.T.C**

**920 818,00 €**

## RECETTES

Conseil Général- Choix départemental : Bordures de R.D	29%	11 368,00 €
Conseil Général- Choix départemental : Aménagement global de traverse	29%	75 531,00 €
Conseil Général- Choix départemental : Travaux d'eau potable & Travaux d'assainissement	29%	118 861,00 €
Conseil Général- Travaux divers d'intérêt local (sur totalité)	20%	155 143,00 €
Etat- Subvention exceptionnelle		40 000,00 €
Etat- Travaux divers d'intérêt local		10 000,00 €
F.C.T.V.A		150 903,00 €
Vente du terrain à l'EPISOME		215 000,00 €
Prise en charge par l'EPISOME : quote-part levé topo, dédommagement des baux ruraux		10 565,00 €
Part communale		133 447,00 €
<b>TOTAL RECETTES EUROS</b>		<b>920 818,00 €</b>

- **PRECISE** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2010, section investissement.

### 15-2010- Urbanisation de l'Eco quartier « Devant le Bois », viabilisation Tranche 1, Episome et Maison de retraite : demande de subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimatif prévisionnel établi par le cabinet MARTIN & BURCEZ, concernant la viabilisation de la première tranche de l'Eco quartier ainsi que les travaux de viabilisation nécessaires à l'implantation de l'Etablissement EPISOME et de la Maison de retraite (vente de 29 247 m<sup>2</sup> de terrain approuvé par délibération n° 10-2010 du 28.01.2010).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ce dossier et demande les aides financières à :

\* Monsieur le Président du Conseil Général au titre des aides : choix départemental - Aménagement global de traverse

- **APPROUVE** le Plan de financement suivant

## DEPENSES

Travaux en bordure de RD2- Voirie, réseaux humides, Réseaux secs et éclairage public		
	Part travaux	36 000,00 €
	Participation communale au SMDEV	700,00 €
	Maîtrise d'œuvre, frais divers	3 200,00 €
Travaux significatifs d'aménagement paysagers et d'installation de Mobilier urbain		51 500,00 €
Travaux de viabilisation de l'Eco quartier, Episome, maison de retraite : Travaux de voirie, réseaux secs, éclairage public		
	Part travaux	194 100,00 €
	Participation communale au SMDEV	45 000,00 €
	Maîtrise d'œuvre, frais divers	14 850,00 €

Travaux de viabilisation de l'Eco quartier, Episome, maison de retraite :

Réseaux humides

Part travaux 387 915,00 €

Maîtrise d'œuvre, frais divers 21 950,00 €

Frais de levé topographique, étude de sols, dédommagement baux ruraux 14 700,00 €

Enveloppe financière prévisionnelle H.T 769 915,00 €

T.V.A 19.60% 150 903,00 €

**Montant total euros T.T.C** **920 818,00 €**

## **RECETTES**

Conseil Général- Choix départemental : Bordures de R.D 29% 11 368,00 €

Conseil Général- Choix départemental : Aménagement global de traverse 29% 75 531,00 €

Conseil Général- Choix départemental : Travaux d'eau potable & Travaux d'assainissement 29% 118 861,00 €

Conseil Général- Travaux divers d'intérêt local (sur totalité) 20% 155 143,00 €

Etat- Subvention exceptionnelle 40 000,00 €

Etat- Travaux divers d'intérêt local 10 000,00 €

F.C.T.V.A 150 903,00 €

Vente du terrain à l'EPIISOME 215 000,00 €

Prise en charge par l'EPIISOME : quote-part levé topo, dédommagement des baux ruraux 10 565,00 €

Part communale 133 447,00 €

**TOTAL RECETTES EUROS** **920 818,00 €**

- **PRECISE** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2010, section investissement.

### **16-2010- Urbanisation de l'Eco quartier « Devant le Bois », viabilisation Tranche 1, Episome et Maison de retraite : demande de subventions**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimatif prévisionnel établi par le cabinet MARTIN & BURCEZ, concernant la viabilisation de la première tranche de l'Eco quartier ainsi que les travaux de viabilisation nécessaires à l'implantation de l'Etablissement EPIISOME et de la Maison de retraite (vente de 29 247 m2 de terrain approuvé par délibération n° 10-2010 du 28.01.2010).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ce dossier et demande les aides financières à :

\* Monsieur le Président du Conseil Général au titre des aides : choix départemental -Travaux d'eau potable et travaux d'assainissement

- **APPROUVE** le Plan de financement suivant (page suivante)

## DEPENSES

Travaux en bordure de RD2- Voirie, réseaux humides, Réseaux secs et éclairage public		
	Part travaux	36 000,00 €
	Participation communale au SMDEV	700,00 €
	Maîtrise d'œuvre, frais divers	3 200,00 €
Travaux significatifs d'aménagement paysagers et d'installation de Mobilier urbain		51 500,00 €
Travaux de viabilisation de l'Eco quartier, Episome, maison de retraite :		
Travaux de voirie, réseaux secs, éclairage public		
	Part travaux	194 100,00 €
	Participation communale au SMDEV	45 000,00 €
	Maîtrise d'œuvre, frais divers	14 850,00 €
Travaux de viabilisation de l'Eco quartier, Episome, maison de retraite :		
Réseaux humides		
	Part travaux	387 915,00 €
	Maîtrise d'œuvre, frais divers	21 950,00 €
Frais de levé topographique, étude de sols, dédommagement baux ruraux		<u>14 700,00 €</u>
Enveloppe financière prévisionnelle H.T		769 915,00 €
T.V.A 19.60%		<u>150 903,00 €</u>
<b>Montant total euros T.T.C</b>		<b><u>920 818,00 €</u></b>

## RECETTES

Conseil Général- Choix départemental : Bordures de R.D	29%	11 368,00 €
Conseil Général- Choix départemental : Aménagement global de traverse	29%	75 531,00 €
Conseil Général- Choix départemental : Travaux d'eau potable & Travaux d'assainissement	29%	118 861,00 €
Conseil Général- Travaux divers d'intérêt local (sur totalité)	20%	155 143,00 €
Etat- Subvention exceptionnelle		40 000,00 €
Etat- Travaux divers d'intérêt local		10 000,00 €
F.C.T.V.A		150 903,00 €
Vente du terrain à l'EPIHOME		215 000,00 €
Prise en charge par l'EPIHOME : quote-part levé topo, dédommagement des baux ruraux		10 565,00 €
Part communale		<u>133 447,00 €</u>
<b>TOTAL RECETTES EUROS</b>		<b><u>920 818,00 €</u></b>

➤ **PRECISE** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2010, section investissement.

**17-2010- Urbanisation de l'Eco quartier « Devant le Bois », viabilisation Tranche 1, Episome et Maison de retraite : demande de subventions**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimatif prévisionnel établi par le cabinet MARTIN & BURCEZ , concernant la viabilisation de la première tranche de l'Eco quartier ainsi que les travaux de viabilisation nécessaires à l'implantation de l'Etablissement EPISOME et de la Maison de retraite (vente de 29 247 m2 de terrain approuvé par délibération n° 10-2010 du 28.01.2010).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ce dossier et demande les aides financières à :

\* Monsieur le Président du Conseil Général au titre des aides : Travaux divers d'Intérêt Local

- **APPROUVE** le Plan de financement suivant

**DEPENSES**

Travaux en bordure de RD2- Voirie, réseaux humides, Réseaux secs et éclairage public		
	Part travaux	36 000,00 €
	Participation communale au SMDEV	700,00 €
	Maîtrise d'œuvre, frais divers	3 200,00 €
Travaux significatifs d'aménagement paysagers et d'installation de Mobilier urbain		51 500,00 €
Travaux de viabilisation de l'Eco quartier, Episome, maison de retraite : Travaux de voirie, réseaux secs, éclairage public		
	Part travaux	194 100,00 €
	Participation communale au SMDEV	45 000,00 €
	Maîtrise d'œuvre, frais divers	14 850,00 €
Travaux de viabilisation de l'Eco quartier, Episome, maison de retraite : Réseaux humides		
	Part travaux	387 915,00 €
	Maîtrise d'œuvre, frais divers	21 950,00 €
Frais de levé topographique, étude de sols, dédommagement baux ruraux		<u>14 700,00 €</u>
Enveloppe financière prévisionnelle H.T		769 915,00 €
T.V.A 19.60%		<u>150 903,00 €</u>
<b>Montant total euros T.T.C</b>		<b><u>920 818,00 €</u></b>

**RECETTES**

Conseil Général- Choix départemental : Bordures de R.D	29%	11 368,00 €
Conseil Général- Choix départemental : Aménagement global de traverse	29%	75 531,00 €
Conseil Général- Choix départemental : Travaux d'eau potable & Travaux d'assainissement	29%	118 861,00 €
Conseil Général- Travaux divers d'intérêt local (sur totalité)	20%	155 143,00 €
Etat- Subvention exceptionnelle		40 000,00 €
Etat- Travaux divers d'intérêt local		10 000,00 €
F.C.T.V.A		150 903,00 €
Vente du terrain à l'EPISOME		215 000,00 €
Prise en charge par l'EPISOME : quote-part levé topo, dédommagement des baux ruraux		10 565,00 €
Part communale		<u>133 447,00 €</u>
<b>TOTAL RECETTES EUROS</b>		<b><u>920 818,00 €</u></b>

**18-2010- Urbanisation de l'Eco quartier « Devant le Bois », viabilisation Tranche 1, Episome et Maison de retraite : demande de subventions**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimatif prévisionnel établi par le cabinet MARTIN & BURCEZ, concernant la viabilisation de la première tranche de l'Eco quartier ainsi que les travaux de viabilisation nécessaires à l'implantation de l'Etablissement EPISOME et de la Maison de retraite (vente de 29 247 m2 de terrain approuvé par délibération n° 10-2010 du 28.01.2010).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ce dossier et demande les aides financières à :

\* Monsieur le Préfet des Vosges au titre des Travaux Divers d'Intérêt Local

- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle de l'Etat

- **APPROUVE** le Plan de financement suivant

**DEPENSES**

Travaux en bordure de RD2- Voirie, réseaux humides,  
Réseaux secs et éclairage public

Part travaux	36 000,00 €
Participation communale au SMDEV	700,00 €
Maîtrise d'œuvre, frais divers	3 200,00 €

Travaux significatifs d'aménagement paysagers et d'installation de  
Mobilier urbain 51 500,00 €

Travaux de viabilisation de l'Eco quartier, Episome, maison de retraite :  
Travaux de voirie, réseaux secs, éclairage public

Part travaux	194 100,00 €
Participation communale au SMDEV	45 000,00 €
Maîtrise d'œuvre, frais divers	14 850,00 €

Travaux de viabilisation de l'Eco quartier, Episome, maison de retraite :  
Réseaux humides

Part travaux	387 915,00 €
Maîtrise d'œuvre, frais divers	21 950,00 €

Frais de levé topographique, étude de sols, dédommagement baux ruraux 14 700,00 €

Enveloppe financière prévisionnelle H.T 769 915,00 €  
T.V.A 19.60% 150 903,00 €

**Montant total euros T.T.C** **920 818,00 €**

**RECETTES**

Conseil Général- Choix départemental : Bordures de R.D	29%	11 368,00 €
Conseil Général- Choix départemental : Aménagement global de traverse	29%	75 531,00 €
Conseil Général- Choix départemental : Travaux d'eau potable & Travaux d'assainissement	29%	118 861,00 €
Conseil Général- Travaux divers d'intérêt local (sur totalité)	20%	155 143,00 €
Etat- Subvention exceptionnelle		40 000,00 €
Etat- Travaux divers d'intérêt local		10 000,00 €
F.C.T.V.A		150 903,00 €
Vente du terrain à l'EPISOME		215 000,00 €

Prise en charge par l'EPISOME : quote-part levé topo, dédommagement des baux ruraux 10 565,00 €

Part communale 133 447,00 €

**TOTAL RECETTES EUROS** **920 818,00 €**

**19-2010- Tarifs 2010.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne plus louer le camion de la commune ainsi que la mini-pelle, afin de réduire au maximum les coûts d'entretien de ces véhicules
- **DECIDE** d'établir un avenant au bail de location de Monsieur Marcel BISVAL afin que le loyer mensuel suive l'évolution de l'indice de référence des loyers (I.R.L) comme tout autre logement
- **FIXE** les tarifs des différents services à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010 comme suit :

	Habitants de Monthureux	Hors commune
<b>Location du Chapiteau complet</b>		
<b>Option 1 -</b> Transport - Montage et démontage du chapiteau par le <b>personnel communal</b>	500.00 €	1 000.00 €
<b>Option 2 -</b> Transport par les services communaux, mise à disposition d'un ouvrier communal pour la surveillance du montage et du démontage du chapiteau sous condition d'une assistance d'au moins quatre personnes extérieures au service	250.00 €	500.00 €
<b>Location de la moitié du chapiteau</b>		
<b>Option 1</b> Montage et démontage du chapiteau par le <b>personnel communal</b>	250.00 €	400.00 €
<b>Option 2 :</b> Transport par les services communaux, mise à disposition d'un ouvrier communal pour la surveillance du montage et du démontage du chapiteau sous condition d'une assistance d'au moins quatre personnes extérieures au service	150.00 €	300.00 €
<b>Location du Petit Chapiteau complet</b>		
<b>Option 1-</b> Transport- Montage et démontage du chapiteau par le <b>personnel communal</b>	100.00 €	200.00 €
<b>Option 2-</b> Transport par les services communaux, mise à disposition d'un ouvrier communal pour la surveillance du montage et du démontage du chapiteau sous condition d'une assistance d'au moins quatre personnes extérieures au service	75.00 €	150.00 €
Pâquis communaux	14.00 €	
Débroussaillage (heure)	35.00 €	
Tonte sur les usoirs ( <b>gratuit pour les plus de 70 ans</b> )	0.10 €/m2/passage	
Nettoyeur haute pression La demi-journée	25.00 €	
La journée	50.00 €	
Elagage en bordure des voies publiques (heure) par le personnel communal comprenant la mise à disposition de deux personnes et le matériel adéquat	69.00 €	
Intervention du personnel pour remise en état des locaux (heure)	15.00 €	
Intervention du personnel pour endormir un daim	55.00 €	55.00 €
<b>Taxes funéraires</b>		
Porteur	60.00 €	60.00 €
Corbillard	40.00 €	40.00 €



Droits de place		
Mètre linéaire	0.50 €	0.50 €
Mètre carré	1.00 €	1.00 €
Véhicule de vente (hors emplacement de marché)	40.00 €	40.00 €
Cirque	Gratuit	Gratuit
Photocopie noir & blanc (document extérieur à la Mairie)	0.30 €	0.30 €
Photocopie noir & blanc (document interne à la Mairie)	0.30 €	0.30 €
Photocopie couleur	1.60 €	1.60 €
Photocopie couleur pour la Codecom	0.20 €	0.20 €
Télécopie	1.00 €	1.00 €
Location salle des fêtes de l'Hôtel de ville	87.00 €	87.00 €
<b><u>ESPACE CINERAIRE - COLUMBARIUM</u></b>		
<b><u>PYRAMIDE</u></b>		
Niveau A Cases A1 à A4 15 ans	658.00 €	658.00 €
30 ans	1 096.00 €	1 096.00 €
Niveau B Cases B1 à B8 15 ans	658.00 €	658.00 €
30 ans	1 096.00 €	1 096.00 €
Case provisoire de 1 à 6 mois	55.00 €	55.00 €
Case commune de 1 à 5 ans	329.00 €	329.00 €
Ouverture de case de A1 à B8 - provisoire ou commune	27.00 €	27.00 €
<b><u>TOMBE INDIVIDUELLE</u></b> 15 ans	1 096.00 €	1 096.00 €
30 ans	1 644.00 €	1 644.00 €
Ouverture d'une tombe individuelle	55.00 €	55.00 €
<b><u>JARDIN DU SOUVENIR</u></b> Droit de dispersion	GRATUIT	GRATUIT
<b><u>INSCRIPTION</u></b> Lettre ou chiffre en bronze	9.00 €	9.00 €
<b><u>SOLIFLORE</u></b>	32.00 €	32.00 €
<b>CONCESSIONS AU CIMETIERE</b>		
<b>15 ANS</b>		
2.50 m <sup>2</sup>	32.00 €	32.00 €
5.00 m <sup>2</sup>	46.00 €	46.00 €
10.00 m <sup>2</sup>	70.00 €	70.00 €
<b>30 ANS</b>		
2.50 m <sup>2</sup>	46.00 €	46.00 €
5.00 m <sup>2</sup>	70.00 €	70.00 €
10.00 m <sup>2</sup>	101.00 €	101.00 €
<b>50 ANS</b>		
2.50 m <sup>2</sup>	77.00 €	77.00 €
5.00 m <sup>2</sup>	114.00 €	114.00 €
10.00 m <sup>2</sup>	170.00 €	170.00 €
Grilles d'exposition Pour les Communes et les Associations	GRATUIT (transport à leur charge)	GRATUIT (transport à leur charge)
Chauffage à air pulsé- La journée	25.00 € (sans carburant)	25.00 € (sans carburant)

## 20-2010- Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne : modification des statuts

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer quant à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne proposée par correspondance de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne en date du 02 février 2010 et conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 02 décembre 2009.

Il s'agit de :

- « Elaboration et suivi du document d'objectifs Natura 2000 de la zone spéciale de conservation « Gites à chiroptères de la Vôge » »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la modification des statuts telle qu'elle a été transmise par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, reçue en Mairie de Monthureux-sur-Saône le 11 février 2010 et dont copie est annexée à la présente délibération.

## 21-2010- Délégations au Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

### Assurances

- Contrat Responsabilité Civile auprès de la Compagnie CIADE de COLMAR- Date d'effet : 01/01/2010 pour une durée de 3 ans (avec résiliation annuelle) et une cotisation annuelle de 706,00 €.
- Contrat Multirisque auprès de la Compagnie CIADE de COLMAR- Date d'effet : 01/01/2010 pour une durée de 3 ans (avec résiliation annuelle) et une cotisation annuelle de 3 888,00 €.

### Décision prise dans le cadre des délégations au Maire : marchés publics. (commandes à partir de 4 000 € HT et inférieures à 90 000 € H.T).

- Commande pour le fleurissement estival 2010 au « Jardins du Pervis » pour un montant de 4 379,99 €.

## Informations Communauté de Communes.

Lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire le 03 février dernier, ont été abordées les orientations budgétaires 2010.

Le budget de fonctionnement est largement déficitaire et nécessite de trouver des solutions afin de réduire certains coûts.

Concernant le projet de maison médicale, les médecins présents à la réunion du 16.02 ont signé un engagement de cinq ans. La prochaine réunion à ce sujet aura lieu le 1<sup>er</sup> mars.

### Informations diverses.

La commission tourisme et communication de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne a tenu une réunion à laquelle participaient les membres du Syndicat d'Initiative, à vocation intercommunale.

La Commune pensait installer un chalet bois dans la cour de la Mairie afin d'y accueillir le Syndicat d'Initiative mais cette solution ne convenait pas aux personnes présentes.

Monsieur Jacques DURUPT a alors proposé d'installer cette structure dans la salle n° 1 de la Mairie et la bibliothèque trouverait sa place dans l'ancien appartement de fonction du Garde Champêtre.

Une salle de réunion pourrait être aménagée dans les locaux actuels de la bibliothèque et du Syndicat, à la Maison Pour Tous.

Les réunions communales continueraient à se tenir dans la salle du Conseil.

La Communauté de Communes prendrait à sa charge les travaux de réfection et d'aménagement de la salle n° 1.

### Questions diverses.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 22h30